

RCS : CANNES

Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00714

Numéro SIREN : 851 068 460

Nom ou dénomination : SALES HAXOR

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2023 sous le numéro de dépôt 4109

SALES HAXOR
SASU au capital social de 100 euros
144 boulevard de la République 06400 Cannes
Immatriculée 851 068 460 SIREN
RCS de CANNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 17 JUILLET 2023

Le 17 juillet 2023,
A Cannes,

Xavier SASSI, domicilié pour les besoins des présentes audit siège, agissant en qualité de président et d'associé unique,

A pris les décisions suivantes :

- Cession de l'intégralité de ses actions à Isabelle Blanchard, née le 5 août 1969 à Cosne-Cours-sur-Loire,
- Nomination de Isabelle Blanchard en qualité de présidente, née le 5 août 1969 à Cosne-Cours-sur-Loire, à compter de l'enregistrement effectif des présentes au greffe compétent.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer l'intégralité de ses actions à Isabelle BLANCHARD, née le 5 août 1969 à Cosne-Cours-sur-Loire, pour leur montant nominal soit pour un montant total de 100 euros.

Par contreseing de la présente décision, celle-ci déclare :

- accepter parfaitement la cession, sans réserves, considérant avoir eu pleine connaissance de l'intégralité des données comptables et commerciales relatives à l'entreprise, acceptant purement et simplement l'actif comme le passif connu et à venir, même s'il devait être issu d'un événement antérieur à la présente cession,
- s'engager à accomplir les formalités d'enregistrement auprès des administrations fiscales et autorités de commerce.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide de nommer Isabelle BLANCHARD, née le 5 août 1969 à Cosne-Cours-sur-Loire, en qualité de présidente de la société sans limite durée, sa rémunération pouvant faire l'objet d'une décision ultérieure conformément aux dispositions prévues par les statuts.

Par contreseing de la présente décision, celle-ci atteste sur l'honneur ne faire l'objet d'aucune incapacité ou interdiction afférente à l'exercice d'un mandat social d'une société en matière commerciale.

Il fixe la prise d'effet de la décision à la date d'enregistrement des présentes au greffe compétent.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour les besoins de la cession consentie et de la nomination proposée, l'associé unique consent à ce que les présentes soient contresignées par le cessionnaire et nouveau Président-associé unique.



Xavier SASSI, associé unique et Président (sortant)



Isabelle BLANCHARD (entrant)

Annexe au PV du 17.07.2023
Certifié conforme le 19.07.2023,

I. Blanchard

Présidente, SH SAS **SALES HAXOR**
SASU au capital social de 100 euros
144 boulevard de la République 06400 Cannes
Immatriculée 851 068 460 SIREN
RCS de CANNES

PROCÈS-VERBAL DE DÉMISSION DU PRÉSIDENT SORTANT

Le 19 juillet 2023,
A Cannes,

Xavier SASSI, domicilié pour les besoins des présentes audit siège, agissant en qualité de président et d'associé unique **sortant par acte du 17 juillet 2023**,

Confirme par le présent acte que :

DÉCISION

Le 17 juillet 2023, j'ai - à l'occasion de ma sortie de la société - également remis ma démission du mandat de président au bénéfice de l'actionnaire unique entrant Isabelle BLANCHARD qui a accepté les fonctions de Président à ma place.



Xavier SASSI